



## **EGALITE FEMMES/HOMMES LE 8 MARS À 15 H 40 : ON STOPPE ET ON DEBAT !**

### **POURQUOI 15H40 ?**

Parce que globalement, les femmes sont payées un quart de moins que les hommes et qu'à partir de 15 h 40 (pour une journée type), les femmes travaillent donc gratuitement.

Les femmes doivent souvent stopper leur carrière pour élever un enfant, c'est elles à qui on impose le temps partiel, soit par des contrats inférieurs à un temps plein (temps incomplet), soit après une maternité quand elles « se mettent à temps partiel ». Ce dernier phénomène répond à une logique économique: les femmes étant à temps de travail égal et qualification égale moins payées que les hommes.

En effet, les emplois ou les filières à prédominance féminine sont sous-évalués, y compris au sein de nos administrations et établissements. Ainsi, le taux de féminisation à Bercy est de 58%, or, si elles représentent 63% des agents de catégorie C du ministère, elles ne sont plus que 48% en catégorie A et 25% en catégorie A+. De même à la CDC par exemple où les femmes représentent 71% des non cadres, mais seulement 53% des cadres et 32% des cadres de direction. Le « plafond de verre » est donc une réalité largement répandue au sein des administrations et établissements économiques et financiers.

Dans le même temps, l'allongement des carrières, les promotions arbitraires, l'individualisation...mis en œuvre par le gouvernement aggravent les discriminations qui frappent les femmes.

Ainsi par exemple, le projet de loi de « transformation de la Fonction publique » qui prévoit la casse des garanties collectives, après les ordonnances que Macron a prises contre le droit du travail vont précarisées un peu plus les travailleuses. Ce projet prévoit en effet, plus de précarité et de flexibilité, plus de part individualisée dans le salaire, la mise à mal des instances compétentes pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences, les conditions de travail ou encore les carrières.

La CGT défend une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire que cet enjeu doit être pris en compte en amont, et avant la prise de décision. L'objectif de l'égalité réelle doit être intégrée à l'ordre du jour des instances et à chaque étape de la prise de décision.

### **Le 8 mars à 15H40, rassemblons - nous pour :**

- Des mesures pour la suppression des écarts de rémunération et des inégalités
- Un budget dédié pour la revalorisation des filières à prédominance féminine et des grilles indiciaires
- La suppression des freins à l'avancement
- L'obtention d'une analyse sexuée des conditions de travail
- la reconstitution des carrières de celles qui ont subi une pénalisation